

1 - La Compagnie des Écrivains de Tarn-et-Garonne organise **tous les deux ans**, le « *Prix de la Poésie en Occitanie* ». Il est ouvert aux poètes de toute la France, du **1^{er} février au 30 juin 2025**.

2 - Ce concours au thème libre comprend les **4 catégories suivantes** :

- **Section A** : *Poésie classique (hors formes fixes, respect des règles de la prosodie classique, alternance des rimes féminines et masculines, élision du e muet, pas de hiatus, diérèse...)*
- **Section B** : *Sonnet régulier, en alexandrins (ABBA ABBA CCD EDE OU EED)*
- **Section C** : *Poésie néo-classique (quelques licences autorisées : rimes singulier avec pluriel, hiatus, non élision du e, échos, alternance des rimes obligatoire)*
- **Prix Jean-Philippe Flaugère** : *Poésie libérée (pas de rimes, nombre de pieds inégaux dans les vers, images poétiques, expressions musicales avec de belles sonorités, assonances)*

3 - Sont autorisés par candidat, au maximum, **4 poèmes répartis sur une ou quatre sections**. Ces textes ne devront pas avoir été primés dans d'autres concours. Ils seront dactylographiés, non signés, sur feuille A4, et porteront, en haut, à gauche, la section choisie, et en haut à droite, 3 lettres suivies de 3 chiffres (ex : HDC814). Dans une enveloppe close sur laquelle sera reporté ce même code (ex : HDC814), seront inscrits, sur une feuille blanche, nom, prénom, adresse, téléphone, e-mail, titre des poèmes (enveloppe d'anonymat).

4 - Chaque envoi comprendra :

- Les œuvres en 4 exemplaires, avec l'enveloppe d'anonymat.
- Le chèque correspondant aux droits de participation, libellé à l'ordre de la Compagnie des Écrivains de Tarn-et-Garonne : **15 euros pour le premier poème, 5 euros pour chacun des suivants** (maximum 4 poèmes).
- Une enveloppe timbrée portant le nom et l'adresse du candidat sera ajoutée, pour l'envoi du palmarès.

5 - Le dossier constitué sera envoyé non recommandé (avec adresse de l'expéditeur au verso de l'enveloppe) mais suffisamment affranchi à :

*Marilène Meckler, Vice-Présidente, Compagnie des Écrivains de Tarn-et-Garonne
Maison de la Culture, Ancien Collège, 2 rue de l'Ancien Collège
82000 Montauban*

6 - La remise des Prix aura lieu à la salle de réception de la Maison de la Culture, Ancien Collège, 2 rue de l'Ancien Collège à Montauban, Samedi 13 septembre 2025, à 14h30

- **Attribution du Grand Prix** au poète ayant obtenu le plus de points, avec au moins un premier prix, dans l'une des sections : **300 euros**.

- Dans chaque section, les montants des prix sont les suivants : 1^{er} prix : **100 euros**, 2^{ème} prix : **50 euros**, 3^{ème} prix : **25 euros**.

Le candidat ayant obtenu le Grand Prix ne peut prétendre qu'à la somme de 300 euros et ne pourra se représenter qu'en N+4.

Des livres seront offerts aux lauréats par le Conseil départemental.

- **La présence des lauréats est vivement souhaitée**. A défaut, ils peuvent se faire représenter pour retirer leur prix.

- **La présence du lauréat du Grand Prix est obligatoire**.

7 - Les décisions du Jury sont sans appel et les textes ne seront pas rendus.

8 - La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement.